



Nantes, le 16 mars 2015

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'Assemblée Générale Mixte

Les sociétaires de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Atlantique Vendée sont invités à participer à l'Assemblée Générale Mixte qui se tiendra le :

Mardi 31 mars 2015 à 17 heures, à l'Espace des Congrès des Atlantes, 85100 Les SABLES D'OLONNE.

L'avis de réunion valant avis de convocation comprenant l'ordre du jour et le projet de résolutions a été publié au BALO du 4 mars 2015.

Les documents prévus par l'article R225-83 du code du commerce sont tenus à la disposition des sociétaires à compter de la convocation de l'Assemblée, conformément aux dispositions réglementaires applicables :

- Tout sociétaire peut, jusqu'au cinquième jour inclusivement avant l'Assemblée, demander à la société de lui envoyer ces documents;
- Tout sociétaire peut en prendre connaissance au siège social, « La Garde », route de Paris, 44949 Nantes, pendant un délai de quinze jours précédant la date de l'Assemblée.